REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

VILLE DE

Nogent-sur-Marne

Compte Rendu du Conseil Municipal

LE MERCREDI 8 FEVRIER 2017 A 20 H 00

L'an deux mille dix-sept, le Mercredi huit Février à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Scène Watteau sur convocation qui leur a été adressée le 2 Février 2017 par le Maire conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 39

SONT PRESENTS à l'ouverture de la séance :

Jacques JP. MARTIN, Maire
Jean-Paul DAVID, Jean Jacques PASTERNAK, Véronique DELANNET, Déborah MÜNZER, Christine RYNINE, Sébastien EYCHENNE, Anne-Marie GASTINE, Philippe SAJHAU, Christophe IPPOLITO, Chantal LETOUZEY de BRUYNE, Philippe GOYHENECHE, Gilles HAGEGE, Florence FOSSE, Philippe PEREIRA, Adjoints au Maire
Jacques LABESCAT, Alain DEGRASSAT, Claude SLOBODANSKY, Pascale MARTINEAU, Aurélie SAINT-LO, Mariam LADJOUAN, Bernard RASQUIN, Anne-France JACQUILLAT, Jean-Michel VERHEYDE, Aline JOFFET, Laurent TARAVELLA, Michel DENISART, Florence LIEVYN, Laurent BODIN, Nicolas LEBLANC, Amina YELLES-CHAOUCHE, Philippe CUYAUBERE, Elisabeth DURANTEL, Dominique FAURE, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR :

Mme FERREIRA Annie ... à ... Mme LADJOUAN Mariam
Mme LE RUYER Juliette ... à ... M. IPPOLITO Christophe
Mme MAUDRY Camille ... à ... M. RASQUIN Bernard
M. LE DERFF Jean-François ... à ... Mme LIEVYN Florence

EST ARRIVE EN COURS DE SEANCE :

M. LEBLANC Nicolas à la question 17/2

ABSENTE EXCUSEE :

Mme RENOUX Anne

Les membres présents formant la majorité des Conseillers en exercice peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été proposé, en conformité à l'article L.2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil pour la présente séance :

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme SAINT-LO Aurélie
MODERATEUR : M. DAVID Jean-Paul

Ces formalités remplies ;

Sous la Présidence de M. Le Maire la séance est ouverte à 20 H 20

APPROBATION DES PROCES VERBAUX

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les procès-verbaux des conseils municipaux des 10 octobre, 8 novembre et 14 décembre 2016.

17/1 EXERCICE 2017 : AUTORISATION D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT POUR LES ASSOCIATIONS SOUS CONVENTIONS PLURIANNUELLES DE PARTENARIAT ET D'OBJECTIFS

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Autorise le versement aux associations, signataires d'une convention pluriannuelles de partenariat et d'objectifs, d'une avance au titre de l'année N, dans la limite de 25 % du montant annuel de la subvention allouée en année N-1 et ce pour toute la durée de la convention.

Fixe pour l'exercice 2017 le montant de l'autorisation d'engagement pour les associations et établissements publics bénéficiaires d'une convention pluriannuelle d'objectifs comme suit :

Domaines	Autorisation d'engagement	Crédits de paiement 2015 (pour mémoire)	Crédits de paiement 2016	Crédits de paiement 2017
	3 854 483,00 €	1 195 477,00 €	1 329 503,00 €	1 329 503,00 €
SPORT	Football Club	65 000,00 €	61 000,00 €	61 000,00 €
	Nogent Natation	20 200,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
	Réveil de Nogent Hand Ball	66 500,00 €	63 000,00 €	63 000,00 €
	UAI Nogent Athlétisme	39 000,00 €	32 100,00 €	32 100,00 €
	ENCOU	38 000,00 €	43 500,00 €	43 500,00 €
CULTURE	Scène Watteau	640 000,00 €	600 000,00 €	600 000,00 €
	MJC	118 800,00 €	126 000,00 €	126 000,00 €
SOCIAL	Crèche Petits Moussaillons	104 801,00 €	94 033,00 €	94 033,00 €
	Crèche Petits Canotiers	103 176,00 €	94 870,00 €	94 870,00 €
	Nogent Présence		200 000,00 €	200 000,00 €

Les crédits relatifs aux conventions pluriannuelles d'objectifs signées entre les associations précitées et la commune de Nogent sur Marne, seront inscrits au budget de l'exercice 2017.

Chaque année cette autorisation d'engagements sera réactualisée en fonction des dotations définitives allouées lors du vote du budget primitif des exercices N+1 et N+2.

Autorise le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les avenants aux conventions passées avec les associations.

Arrivée de Monsieur LEBLANC Nicolas à la question 17/2 (20h40).

17/2 GARANTIE COMMUNALE A HAUTEUR DE 100 % EN FAVEUR DE VALOPHIS HABITAT POUR LA REALISATION D'UN EMPRUNT DE 2 000 000 € DESTINE AU FINANCEMENT DE L'ACQUISITION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER DE 40 LOGEMENTS SIS 10 RUE DU VIADUC

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Accorde à hauteur de 100 % la caution solidaire de la commune de Nogent sur Marne en garantie du remboursement de toute somme due au titre d'un emprunt Cité Gestion Fixe d'un montant total de 2 000 000 € (deux millions d'euros) que VALOPHIS Habitat – OPH du Val de Marne se propose de contracter auprès d'ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS (ABEI) et dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant du prêt Cité Gestion Fixe	2 000 000 €
Commission d'engagement	0.10% du montant
Garantie	100% Ville de Nogent sur Marne
Durée	25 ans
Taux d'intérêt fixe	1,67%
Amortissement	Progressif
Périodicité	Trimestrielle
Base de calcul	30/360
Intérêts intercalaires	*Nb de jours exacts/365*
Remboursement anticipé	Possible à chaque date échéance
Préavis	*1 mois*
Indemnité	*Indemnité actuarielle*

La commune de Nogent sur Marne reconnait que la garantie dont il s'agit s'inscrit dans le cadre du Code Général des Collectivités Territoriales.

En conséquence, au cas où l'Emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues, la commune de Nogent sur Marne s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place ainsi que les intérêts moratoires encourus, indemnité, frais et commission, sur simple demande d'ABEI, adressée par lettre missive, sans jamais opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que ABEI discute au préalable l'organisme défaillant.

La commune de Nogent sur Marne s'engage, pendant toute la durée de l'amortissement, à créer, en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir le montant des sommes dues.

Autorise M. le Maire ou l'Adjoint délégué à intervenir au nom de la Commune à la convention de garantie d'emprunt fixant les obligations du garanti et du garant.

Autorise M. le Maire ou l'Adjoint délégué à intervenir au nom de la Commune aux contrats de prêts.

17/3 CONVENTIONS RELATIVES A L'ENFOUISSEMENT DU RESEAU ORANGE – RUE DES ANGLES (COTE PAIR DU 2 AU 22) – RUE DES DEFENSEURS DE VERDUN (ENTRE LA RUE NOUVELLE ET LA RUE DE L'ARBOUST – RUE EDMOND VITRY (ENTRE LA RUE DE L'ABBE GUILLEMINAULT ET LA RD 120)

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve les termes de la convention à passer avec Orange relative à l'enfouissement du réseau de télécommunications :

- rue des Angles (côtés pair du 2 au 22),
- rue des Défenseurs de Verdun (entre la rue Nouvelle et la rue de l'Arboust,
- rue Edmond Vitry (entre la rue de l'Abbé Guilleminault et le RD 120),

Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ladite convention.

17/4 CONVENTION D'INSTALLATION, DE GESTION, D'ENTRETIEN ET DE REMPLACEMENT DE LIGNES DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES A TRES HAUT DEBIT EN FIBRE OPTIQUE DANS LES BATIMENTS PUBLICS A PASSER AVEC L'OPERATEUR FRANCE TELECOM

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve la convention d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement des lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique dans les bâtiments publics à passer avec l'opérateur France Telecom.

Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ladite convention.

17/5 CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE TRAVAUX DE VOIRIE AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARISESTMARNE&BOIS

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve la convention de délégation de maitrise d'ouvrage avec l'Etablissement Public Territoriale ParisEstMarne&Bois pour la mise en œuvre des travaux de voirie suivants :

Opération	Coût prévisionnel (en euros)
Réaménagement du carrefour du Port	80 000
Réfection de l'éclairage du quai du Port (lanternes LED)	20 000
Aménagement du boulevard de la Marne (suppression jardinières, pergolas, éclairage public, mobilier urbain, etc)	100 000
Sécurisation du chemin de l'Ile de Beauté	57 500
TOTAL	**257 500 euros TTC**

Autorise le Maire ou son Adjoint délégué à signer ladite convention ainsi que tous les documents s'y rapportant.

17/6 MODIFICATION DU REGLEMENT DU STATIONNEMENT PAYANT

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve les dispositions applicables au stationnement payant :

Les voies sur lesquelles s'applique le stationnement payant de surface en fonction des deux zones tarifaires sont les suivantes :

NOM DE LA VOIE	ROUGE		JAUNE	
	Pair	Impair	Pair	Impair
Avenue Clémenceau				10
Avenue de Joinville			39	41
Avenue Smith Champion			9	7
Avenue Watteau			5	3
Boulevard de la République			8	6
Boulevard de Strasbourg			52	63
Boulevard Gallieni		33	20	19
Boulevard Gambetta			3	25
Circulaire Leclerc		19		
Grande Rue Charles de Gaulle	82	34	9	16
Place Pierre Semard				22
Rue de l'Abbé Guilleminault			11	2
Boulevard Albert 1er			35	
Rue Alphonse Ancellet	10	13		
Rue André Pontier		10		18
Rue de l'Armistice			25	
Rue Brillet	7			
Rue Charles VII			15	6
Rue Nazaré				16
Rue de Coulmiers			17	20
Avenue de la Belle Gabrielle (Côté Bois de Vincennes)				160
Rue Curé Carreau			12	
Rue des Défenseurs de Verdun				20
Rue Edmond Vitry			21	24
Rue Emile Brisson			15	
Rue Emile Zola			9	3
Rue Eugéne Galbrun	7	17		
Rue de Fontenay			6	6
Rue Gabriel Péri				9
Rue Gustave Lebègue			9	
Rue Guy Moquet			15	5
Rue des Héros Nogentais	12	23	31	17
Rue Hoche			27	12
Place Jean Mermoz				27
Rue Jean Monnet			13	36
Rue Jean Moulin			16	
Rue Jean Soulès			15	
Rue du Jeu de l'Arc	8			
Rue du Jeu de Paume			9	
Rue Jules Ferry	12			
Rue de l'Arboust			2	13
Rue du Lieutenant Ohresser	7	20		

Rue Maréchal Vaillant				12
Rue Pasteur				12
Rue Paul Bert	6			
Rue Paul Doumer			11	5
Rue Pierre Brossolette			8	11
Rue de Plaisance	13			
Rue du Port			22	8
Rue Dagobert				37
Rue Saint Sébastien	14			
Rue Théodore Honoré				8
Rue Thiers	16	17		
Rue Victor Basch				32
Route de Stalingrad			4	4
Sous Total impair/pair	194	186	493	735
S/TOTAL PAR ZONE	380		1228	
Parking de la Mairie Square d'Estienne d'Orves			81	
Parking Maurice Chevalier Place Maurice Chevalier			24	
Parking Jean Soulés Rue Jean Soulès			24	
Îlot Rue de Chateaudun – Route de Stalingrad			11	
SOUS TOTAUX			140	
TOTAL	1748			

La zone rouge est payante de 9h30 à 12h30 puis de 14h à 19h sauf le dimanche, les jours fériés et le mois d'août. Le stationnement y est limité à deux heures sur le même emplacement.

La zone jaune est payante de 9h à 19h sauf le dimanche, les jours fériés et le mois d'août. Le stationnement y est limité à dix heures sur le même emplacement.

Les titulaires d'une carte de Grands Invalides de Guerre ou Grands Invalides Civils (G.I.G-G.I.C) peuvent stationner gratuitement pendant 12 heures sur tous les emplacements de la Ville s'ils sont en possession d'une carte européenne et d'un disque européen quelle que soit la zone de stationnement.

Les tarifs horaires de stationnement payant de surface applicables sont les suivants :

DUREE	ZONE ROUGE	ZONE JAUNE
30 mn	0,50 €	
1h	2,00 €	1,50 €
1h30	2,50 €	
2h	3,50 €	2,50 €
2h15	17,00 €	

DUREE	ZONE ROUGE	ZONE JAUNE
2h30	35,00 €	
3h		3,50 €
4h		4,00 €
6h		5,00 €
10h		7,00 €
10h15		17,00 €
10h30		25,00 €

Les tarifs de 2h30 en zone rouge et de 10h30 en zone jaune sont applicables à compter du 31 décembre 2017.

Pour les résidents, les tarifs sont les suivants :

Tarifs résidents (zone jaune)		1h 5h journée	1,00 € 4,00 € 5,00 €

Les tarifs de surface hors tarif horaire sont :

CARTES A GRATTER			
CATEGORIE	**DESTINATAIRES**	**TARIFS**	**ZONES APPLICABLES**
HEBDOMADAIRE	Tous les usagers nogentais ou travaillant à Nogent	15,00 €	Stationnement de surface zones jaunes
MENSUELLE	Tous usagers nogentais	30,00 €	Stationnement de surface zones jaunes
MENSUELLE	Travaillant à Nogent	40,00 €	Stationnement de surface zones jaunes
TRIMESTRIELLE	Ensemble des entrepreneurs nogentais en matière commerciale, artisanale ou libérale ET Professionnels nogentais possédant un parc automobile de dix véhicules au moins	80,00 €	Stationnement de surface zones jaunes

Pour bénéficier de ces tarifs, l'usager devra être en possession d'une carte de résident, d'une carte professionnelle ou d'une carte visiteur (personne travaillant sur Nogent) délivrée gratuitement au vu de justificatifs.

Les cartes à gratter accompagnées de la carte de résident, professionnelle, ou visiteur comme tous les autres moyens de paiement doivent être placées à l'avant du véhicule de manière à pouvoir être, dans tous les cas, facilement consultées.
Elles ne peuvent être utilisées qu'en zone jaune.

En conséquence, la zone rouge est interdite aux commerçants détenteurs d'une carte à gratter d'une valeur de 80 € qui ne les dispense pas d'acquitter un paiement à l'horodateur, étant précisé que le stationnement sur un même emplacement sur cette zone est limité à 2 heures.

Un tarif annuel de 30 € s'applique pour tous les professionnels de santé en possession d'une carte d'indentification professionnelle amenés à se déplacer au domicile des patients. Pour tous les sédentaires le tarif de 80 € s'applique.

Concernant le stationnement en ouvrage ou dans les parcs en enclos

Les horaires d'ouverture au public sont les suivants :

PARKING DU CENTRE	Tous les jours	7h30 à Minuit
PARKING DU MARCHE	Tous les jours	7h30 à 20h
PARKING DU PORT	Tous les jours	7h à 23h
PARKING MARIE CURIE	Tous les jours	24h/24h

La tarification est la suivante :

FORFAITS A USAGE HORAIRE			
FORFAIT ACTIVITE JOUR (de 9h à 19h)	Activités commerciales et de loisirs du quartier du port	5,00€ par véhicule	Parking du Port et parking Marie Curie
FORFAIT ACTIVITE DEMI-JOURNEE (de 9Hà13h30 ou de 13h30 à 19h)	Activités commerciales et de loisirs du quartier du port	4,00€ par véhicule	Parking du Port et parking Marie Curie
FORFAIT MANIFESTATIONS EXCEPTIONNELLES ET SPECTACLES	Professionnels secteur du port - spectateurs scène Watteau – autres manifestations sur la ville	5,00€ par véhicule	Parking du Port - parking SNCF et parkings du centre et marché (en fonction des places disponibles) et parking Marie Curie
FCRFAIT MANIFESTATIONS POUR PLUS DE 100 PLACES AVEC OUVERTURE D'UN PARKING	Tout organisateur de manifestations	500,00€	Parking du centre ou du marché et tout parking d'une capacité supérieure à 100 places et parking Marie Curie

TARIF HORAIRE Parking du PORT	
Durée	Tous les usagers
30mn	GRATUIT
45 mn	0,50 €
1 H	1,00 €
2 H	1,80 €
3 H	2,60 €
4 H	3,40 €
5 H	4,20 €
6 H	5,00 €
7 H	5,80 €
8 H	6,60 €

TARIF HORAIRE Parking du PORT	
9 H	7,40 €
10 H	8,20 €
11 H	9,00 €
12 H	9,80 €
13 H	10,20 €
14 H	10,60 €
15 H	11,00 €
16 H	11,40 €
17 H	11,80 €
18 H	12,20 €
19 H	12,60 €
20 H	13,00 €
21 H	13,40 €
22 H	13,80 €
23 H	14,20 €
24 H	14,60 €
TICKET PERDU	**16,00 €**
TARIF SEMAINE	
7 JOURS	50,00 €

TARIF HORAIRE Parking MARIE CURIE	
Durée	Tous les usagers
30 mn	Gratuit avec ticket
45 mn	1,00 €
1 H	1,30 €
2 H	2,50 €
3 H	3,70 €
4 H	4,90 €
5H	6,10 €
6H	7,30 €
7H	8,50 €
8H	9,70 €
9H	10,90 €
10H	12,10 €
11H	13,30 €
12H	14,50 €
13H	14,80 €
14H	15,10 €
15H	15,40 €
16H	15,70 €
17H	16,00 €
18H	16,30 €

19H	16,60 €
20H	16,90 €
21H	17,20 €
22H	17,50 €
23H	17,80 €
24 H	18,10 €
TICKET PERDU	**20,00 €**
Tarif provisoire pour les enseignants de Marie Curie/Victor Hugo (délibération 13/138)	**30,00€**
Abonnement nuit mensuel	**50,00€**

TARIF HORAIRE Parkings du centre et du Marché	
Durée	Tous les Jours de 7h30 à 20h00
30 mn	GRATUIT
45 mn	0.90 €
1 H	1.20 €
2 H	2.40 €
3 H	3.60 €
4 H	4,80 €
5 H	6.00 €
6 H	7.20 €
7 H	8.40 €
8 H	9.60 €
9 H	10.80 €
10 H	12.00 €
11 H	13.20 €
12 H	14.40 €
24 H	18.00 €
Ticket perdu	20.00 €
7 Jours	40.00 €

Les abonnements en parkings souterrains se déclinent de la manière suivante :

ABONNEMENTS			
PERIODE	**24h / 24h** Lundi au Dimanche	**NUIT 19h30 à 8h00** Lundi au Dimanche	**JOUR 7h30 à 21H** Lundi au Dimanche
PARKINGS DU CENTRE et DU MARCHE			
MOIS Automobile	84,00 €	63,00 €	59,00 €
MOIS Moto	44,00 €		
TRIMESTRE Automobile	236,00 €	177,00 €	166,00 €
TRIMESTRE Moto	123,00 €		
SEMESTRE Automobile	422,00 €	316,00 €	297,00 €
SEMESTRE Moto	220,00 €		

ANNEE Automobile	827,00 €	620,00 €	582,00 €
ANNEE Moto	431,00 €		
PARKINGS DES ARCADES, DU PORT et de la SNCF			
MOIS Automobile	63,00 €	50,00 €	50,00 €
MOIS Moto	42,00 €		
TRIMESTRE Automobile	176,00 €	141,00 €	141,00 €
TRIMESTRE Moto	117,00 €		
SEMESTRE Automobile	315,00 €	252,00 €	252,00 €
SEMESTRE Moto	210,00 €		
ANNEE Automobile	617,00 €	493,00 €	493,00 €
ANNEE Moto	411,00 €		

Au parking SNCF, pour les véhicules des commerçants du marché, un tarif unique mensuel de 10 € avec un abonnement minimum trimestriel est autorisé de 6h à 14h tous les samedis matin.

Pour tous les dépassements horaires des usagers titulaires d'un abonnement Nuit/Jour, le tarif public horaire, dans les parkings publics ou permanent dans les parkings à usage exclusif des abonnés, sera appliqué.

Enfin, les tarifs relatifs à la neutralisation de places de stationnement en zone rouge ou en zone jaune feront l'objet d'un paiement en plus de la redevance d'occupation du domaine public.

Pour les travaux, emprises de chantier et autres interventions sur la voirie, le tarif est de 7 € par jour et par place neutralisée.

Pour les déménagements, le tarif est de 8 € par jour et par place neutralisée en zone jaune et de 10 € par jour et par place neutralisée en zone rouge.

Dans les parkings en ouvrage ou en enclos, la neutralisation des places de stationnement est de 3,50 € par jour et par place neutralisée.

17/7 DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE TYPE CONCESSIVE POUR L'EXPLOITATION DU STATIONNEMENT SUR VOIRIE ET EN OUVRAGES

Le conseil municipal, par 35 voix pour dont 4 pouvoirs (Mme MAUDRY, Mme FERREIRA, Mme LE RUYER, M. LE DERFF), et 3 voix contre,

Approuve le choix de la société INDIGO comme délégataire de service public (délégation de service public de type concessive) pour la gestion et l'exploitation du stationnement sur voirie et en ouvrages.

Approuve le projet de contrat et ses annexes à intervenir entre la Commune et la société INDIGO pour une durée de 25 ans à compter du 1er mars 2017.

Autorise le Maire de Nogent-sur-Marne, ou son Adjoint délégué, à signer le contrat et à prendre toutes les dispositions et actes nécessaires à la bonne exécution de la convention de délégation de service public.

17/8 PROJET D'AMENAGEMENT DE PLACES DE PARKING 13, AVENUE DE JOINVILLE

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve le projet d'aménagement de 16 places de stationnement sur la parcelle communale sise 13, avenue de Joinville.

Autorise le Maire ou son Adjoint délégué à solliciter toute personne publique ou privée pour l'obtention d'une subvention ou d'une contribution.

17/9 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Supprime au tableau des effectifs :

- Un emploi d'adjoint du patrimoine de 1ère classe à temps complet,
- Un emploi d'adjoint technique de 2nde classe à temps non complet (30 heures)

Créé au tableau des effectifs :

- Un emploi d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques à temps complet,
- Un emploi d'adjoint technique de 2nde classe à temps complet,
- Un emploi de conseiller des activités physiques et sportives à temps non complet (17h50)
- Un CUI à hauteur de 35 heures par semaine (Crèche Arc en Ciel)

17/10 MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°10-156 DU 13 SEPTEMBRE 2010 PORTANT CREATION DE VACATIONS « ACTIVITES DE PRATIQUE ARTISTIQUE » LORS DES ATELIERS PERISCOLAIRES DU SOIR

Le conseil municipal, par 33 voix pour dont 3 pouvoirs (Mme MAUDRY, Mme FERREIRA, Mme LE RUYER), 4 abstentions dont 1 pouvoir (M. LE DERFF) et 1 voix contre,

Recourt à la participation d'un intervenant extérieur spécialisé pour animer l'atelier théâtre se déroulant pendant les « Activités de pratique artistique » lors des ateliers périscolaires du soir en élémentaire.

Fixe le taux de la vacation allouée pour cette intervention à 50 € bruts de l'heure.

17/11 CREATION DE VACATIONS POUR LE CONCOURS D'EXPRESSION LINGUISTIQUE « LEGS BIARD »

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Recourt à la participation de deux intervenants extérieurs dans le cadre de l'organisation du concours d'expression linguistique « Legs BIARD », organisé par la Commune pour ses lycéens de 1ère et de terminale.

Fixe le taux de la vacation allouée pour ces interventions à 525 euros bruts pour la préparation des sujets et l'ensemble des opérations de correction des épreuves.

17/12 APPROBATION DE LA CONVENTION-TYPE A INTERVENIR AVEC LES ETABLISSEMENTS PRIVES SOUS CONTRAT – ALBERT DE MUN, MONTALEMBERT ET SAINT-ANDRE – RELATIVE A LA PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE DE NOGENT-SUR-MARNE A LA DEMI-PENSION POUR LES ELEVES NOGENTAIS DE CES ECOLES – ANNEE SCOLAIRE 2016/2017

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Maintient, pour l'année scolaire 2016/2017, le versement, par la Commune, aux établissements Albert De Mun, Montalembert et Saint-André, de la participation de 1,52 euros pour chaque repas pris (à l'exclusion de celui du mercredi) et par élève nogentais fréquentant la restauration scolaire de ces établissements.

Approuve la convention-type, annexée à la présente délibération, à passer avec les établissements Albert De Mun, Montalembert et Saint-André.

Habilite Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer lesdites conventions.

17/13 DEMANDE D'AGREMENT DE LA COMMUNE POUR L'ACCUEIL DE JEUNES VOLONTAIRES AU TITRE DU SERVICE CIVIQUE

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve le projet d'accueil de jeunes volontaires au titre du service civique au sein de la Commune.

Demande l'agrément de la commune de Nogent-sur-Marne au titre de l'engagement de Service Civique, auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Val de Marne.

17/14 DESIGNATION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS EN MATIERE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Prend acte de la fin de fonction de Madame Karine RENOUIL au sein de la Commission d'ouverture des plis en matière de délégation de service public.

Décide à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret.

Procède à main levée, à la désignation d'un membre titulaire appelé à siéger au sein de la commission d'ouverture des plis en matière de délégation de service public.

Est candidat : M Jean-François LE DERFF

A l'unanimité, M. Jean-François LE DERFF est désigné comme membre titulaire appelé à siéger au sein de la commission d'ouverture des plis en matière de délégation de service public.

La commission d'ouverture des plis en matière de délégation de service public est composée comme suit :

Le Maire ou son représentant : Président

Membres titulaires	Membres suppléants
Véronique DELANNET	Pascale MARTINEAU
Annie GASTINE	Christine RYNINE
Jean-Jacques PASTERNAK	Bernard RASQUIN
Chantal LETOUZEY	Anne-France JACQUILLAT
Jean-François LE DERFF	Laurent BODIN

17/15 MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de ne pas procéder au scrutin secret pour désigner Madame Sylvie Vacheret en tant que représentante de l'Association Locale UFC-Que Choisir pour siéger au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Désigne Madame Sylvie Vacheret en tant que représentante de l'Association Locale UFC-Que Choisir, en remplacement de Madame Claude Anzieu, pour siéger au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux est donc composée comme suit :

Membres du Conseil municipal :	Représentants d'Associations Locales :
Annie GASTINE	Jacky HAZAN
Jean-Jacques PASTERNAK	André LEON
Chantal LETOUZEY	Michel FOURRE
Michel DENISART	Sylvie VACHERET

17/16 RAPPORT D'ACTIVITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL FUNERAIRE DE LA REGION PARISIENNE POUR L'ANNEE 2015 (SIFUREP)

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Prend acte du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne pour l'année 2015.

17/17 ADHESION AU SIFUREP DES COMMUNES DE BRY-SUR-MARNE ET CHENNEVIERES-SUR-MARNE AUX COMPETENCES "SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES" ET "CREMATORIUMS ET SITES CINERAIRES"

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Emet un avis favorable à l'adhésion des Communes de Bry-sur-Marne et Chennevières-sur-Marne au Syndical Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP) au titre de la compétence « service extérieur des pompes funèbres » et « crématoriums et sites cinéraires ».

17/18 COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

M. Le Maire rend compte des décisions prises en vertu des délégations qui lui sont données :

ACTIONS EN JUSTICE

- **DÉSIGNATION de la Selarl CLAIRANCE AVOCATS** domiciliée 5 rue de l'Assomption à Paris (75016) pour assister et représenter la Commune dans le cadre d'un recours engagé contre le PLU devant le tribunal administratif de Melun, le montant des honoraires étant fixé à 3 600 € TTC. (n°16-384 du 13 décembre 2016).

- **DÉFENSE des intérêts de la commune par elle-même** dans le cadre d'un contentieux l'opposant devant le tribunal administratif de Melun à un agent qui conteste le retrait de sa NBI (nouvelle bonification indiciaire). (n° 17-18 du 16 janvier 2017)

COMMANDE PUBLIQUE

- **MARCHÉ avec l'autoentreprise MONIQUE FALEMPIN** domiciliée 12 square de la Fontaine à Nogent-sur-Marne pour des prestations de conseil en communication, le montant maximum annuel de commandes étant fixé à 28 800 € TTC. (n°16-371 du 1er décembre 2016)

- **CONTRAT avec MRA SOLUTIONS SAS** sise 30 rue du Bel Air à Annecy (74000) pour la mise en place d'un système de réservation en ligne « MyREZAPP » pour la gestion des activités de l'Espace lycéen, le coût annuel de cette prestation étant de 178,40 € TTC. (n°16-373 du 6 décembre 2016)

- **CONTRAT avec la Sarl L'EVÈNEMENT SPECTACLE** domiciliée 31 rue Jean-Jacques Rousseau à Montreuil-sous-Bois (93100) pour deux représentations du spectacle *« Cabaret »* au Pavillon Baltard, à l'occasion de la cérémonie des vœux aux Nogentais le 8 décembre 2017, le coût de cette prestation étant de 12 000 € TTC. (n°16-375 du 7 décembre 2016)

- **MARCHÉ avec la société LECOINTE TRAITEUR** sise Les portes de l'Ouest, rue François d'Arago à La Vaupalière (76150) pour la fourniture de repas lors du déjeuner offert aux séniors au Pavillon Baltard le 31 janvier 2017, les prix étant fixés à :

  - 39,60 € TTC / repas
  - 19,50 € TTC pour le menu catering. (n°16-378 du 9 décembre 2016)

- **MARCHÉ avec le groupement EUROFINS LABORATOIRE DE MICROBIOLOGIE et la société EUROFINS HYDROLOGIE Ile de France** (mandataire) sise ZAI de Courtaboeuf, 9 avenue de Laponie aux Ulis (91940) pour des prestations de recherches et d'analyses de legionella dans les réseaux d'eau chaude des bâtiments recevant du public, de la Commune, du CCAS et de la régie personnalisée Scène Watteau-Pavillon Baltard, le montant maximum annuel de commandes étant fixé à 40 000 € HT. (n°16-379 du 12 décembre 2016)

- **MARCHÉ** portant sur des prestations en son, lumière et vidéo pour le groupement composé de la commune et de la régie personnalisée Scène Watteau-Pavillon Baltard, arrêté selon les modalités suivantes :

- lot 1 : prestations de sonorisation, d'éclairage et de vidéo pour la Ville
  Montant maximum annuel : 85 000€ HT
  société VNS sise 7 boulevard Henri Barbusse à Montreuil-sous-Bois (93100)
- lot 2 : location de matériels et prestations de services en son et lumière pour la Scène Watteau
  Montant maximum annuel : 25 000€ HT
  société MDS sise 11 rue du grand Morin à Coulommiers (77120)
- lot 3 : location de matériels et prestations de services en son, lumière et vidéo pour le Pavillon Baltard
  Montant maximum annuel : 300 000€ HT
  société NOVELTY sise rue Georges Sand à Longjumeau (91160)
  (n°16-380 du 12 décembre 2016)

- **MARCHÉ avec le groupement constitué du cabinet Selarl Cabinet CABANES – CABANES NEVEU / THIRIS et la société FINANCE CONSULT (mandataire)** domiciliée 6 square de l'Opéra Louis Jouvet à Paris (75009) pour la définition et la mise en œuvre des conditions techniques, financières et juridiques de la sortie du syndicat Infocom94, le coût global de cette prestation s'élevant à 36 960 € TTC. (n°16-383 du 13 décembre 2016)

- **CONTRAT avec la société SOUCHET** domiciliée 55-57 avenue du président Roosevelt au Perreux-sur-Marne pour des prestations de fourniture de gaz destiné au centre technique municipal, les prix à l'unité selon le type de charge et de gaz étant compris entre 35 € et 143,75 €. (n°16-385 du 14 décembre 2016)

- **MARCHÉ avec l'A.D.A.V.** sise 10 bis rue du collège à Bergues (59380) pour l'organisation d'un mini-séjour destiné aux jeunes de 11 à 17 ans et 3 accompagnateurs, du 1er au 8 avril 2017, le coût unitaire du séjour étant de 595 € TTC (gratuité pour les 3 adultes). (n°16-387 du 14 décembre 2016)

- **CONTRAT avec la compagnie Nils Bourdon** domiciliée 11 rue Caillaux à Paris (75013) pour une représentation du spectacle « chut ! je crie » à la bibliothèque municipale le 28 janvier 2017, le prix de cette prestation étant de 650 € TTC. (n°16-391 du 15 décembre 2016)

- **CONVENTION avec M. Tudor BANUS** domicilié 8 avenue Gugnon à Nogent, pour l'organisation d'un cycle de 7 conférences sur « l'Art vivant » au Carré des Coignard, le prix de cette prestation étant fixé à 4 375 € TTC. (n°16-393 du 15 décembre 2016)

- **CONTRAT avec DV2000 BUREAUTIQUE Sarl** sise 47 bis rue de Bellevue à Créteil pour des prestations de maintenance des photocopieurs, imprimantes et télécopieurs des écoles et services de la Ville, arrêté selon les conditions financières suivantes :
  - maintenance des photocopieurs : coût copie 0,008 € HT
  - maintenance des imprimantes et télécopieurs : 90 € HT l'intervention
  - transfert de matériel : 140 € HT l'intervention (n°16-394 du 21 décembre 2016)

- **CONTRAT avec l'association La Cicadelle** domiciliée 15 rue Paul Vaillant-Couturier à Bonneuil pour l'organisation d'animations pédagogiques à l'école Guy Moquet (8 classes concernées), le 26 janvier 2017, le coût de ces prestations étant de 621 €. (n°17-01 du 3 janvier 2017)

- **CONTRAT avec le Réseau Orfeee** domicilié à Lyon pour une action de sensibilisation des parents à la problématique du harcèlement scolaire, le 28 janvier 2017, le coût de cette intervention étant de 500 TTC €. (n°17-02 du 3 janvier 2017)

- **CONVENTION avec Mme Dominique LECERF** domiciliée 155 boulevard Alsace Lorraine au Perreux-sur-Marne pour l'animation d'ateliers « modelage » les 5 février et 2 avril 2017, dans le cadre de la manifestation Art en Famille, le prix de ces prestations étant de 660 € TTC. (n° 17-04 du 4 janvier 2017)

- **CONVENTION avec Mme Claudie SIMON** domiciliée 50 rue de Coulmiers à Nogent-sur-Marne pour l'animation d'un atelier de fabrication d' « objets en carton » le 5 février 2017, dans le cadre de la manifestation Art en Famille, le prix de cette prestation étant de 143,40 € TTC. (n° 17-05 du 4 janvier 2017)

- **CONVENTION avec l'association Arts Liés** domiciliée 65 rue de Parmentier à Nogent-sur-Marne pour l'animation d'un atelier d'arts plastiques le 5 février 2017, dans le cadre de la manifestation Art en Famille, le prix de cette prestation étant de 320 € TTC. (n° 17-06 du 4 janvier 2017)

- **CONTRAT avec l'association l'Inventorium de Calliope** domiciliée 8 rue Joseph Dijon à Paris (75018) pour l'animation *« Marie Potosniak, chanteuse et musicienne »* lors de la cérémonie des vœux aux personnalités, le 7 janvier 2017 à la Scène Watteau, le prix de cette prestation étant de 250 € TTC. (n°17-07 du 5 janvier 2017)

- **CONTRAT avec l'association La Voie des Livres** domiciliée 93 rue de la Réunion à Paris (75020) pour l'animation d'un atelier de lecture à voix haute à la bibliothèque municipale, le coût de cette intervention étant de 800 €TTC. (n°17-08 du 5 janvier 2017)

- **MARCHÉ avec la société UBIQUS** sise Tour PB5, 1 avenue du Général de Gaulle à Paris la Défense (92054) pour des prestations de transcription des séances du Conseil municipal, de réunions publiques et de colloques, le montant maximum annuel de commandes étant estimé à 20 000 € HT. (n°17-09 du 11 janvier 2017)

- **CONTRAT avec la société C3RB** sise 21 rue Saint Firmin à Onet le Château (12850) pour la maintenance du logiciel Orphee de la bibliothèque municipale, moyennant le paiement d'une redevance annuelle de 8 657,76 € TTC. (n° 17-10 du 11 janvier 2017)

- **CONVENTION avec la Maison des Jeunes et de la Culture Louis Lepage** pour une mission de gardiennage lors des ateliers Art en Famille proposés les dimanches 5 février, 5 mars et 2 avril 2017, le coût de ces prestations étant de 720 € TTC. (n° 17-11 du 11 janvier 2017)

- **CONTRAT avec la société LES PETITES LUMIÈRES**, représentée par Mme Chiara Pastorini, gérante, domiciliée 16 rue Béranger à Paris (75003), pour l'animation de deux « goûters philo » les 18 mars (*thème : à quoi ça sert l'échec ?*) et 20 mai 2017 (*thème : tu le sais ou tu le crois ?*), le coût de ces interventions étant de 380 € TTC. (n° 17-12 du 12 janvier 2017)

- **MARCHÉ avec la société AL SÉCURITÉ** sise 17 boulevard Robert Thiboust à Serris (77700) pour des prestations de maintenance, dépannage et la réalisation de travaux sur les systèmes d'alarme incendie de la commune, le montant maximum annuel de commandes étant fixé à 50 000 € HT. (n° 17-13 du 13 janvier 2017)

- **CONVENTION avec le Centre sportif UCPA** de la base de loisirs régionale de Vaires-Torcy (77360) pour l'organisation, à titre gratuit, de deux activités découverte (ski et patinage) réservées à 12 enfants âgés de 9 ans, le 9 février 2017. (n° 17-14 du 16 janvier 2017)

- **CONVENTION avec la commune de Fontenay-sous-Bois** pour l'accueil de 12 enfants (8-9 ans) à la patinoire dans le cadre d'une initiation au patinage, le coût de la prestation étant de 130 € TTC. (n° 17-15 du 16 janvier 2017)

- **CONVENTION avec l'association La Barak'A Théâtre** domiciliée 16 avenue du Sergent Maginot à Rennes (35000) pour l'animation d'un atelier de fabrication de marionnettes, le 5 mars 2017, dans le cadre de la manifestation Art en Famille, le prix de cette prestation étant de 320 € TTC. (n° 17-16 du 16 janvier 2017)

- **CONVENTION avec l'association Archisucre** domiciliée 31 rue des Viselets à Nogent-sur-Marne pour l'animation d'un atelier de fabrication de masques, le 5 mars 2017, dans le cadre de la manifestation Art en Famille, le prix de cette prestation étant de 140 € TTC. (n° 17-17 du 16 janvier 2017)

- **CONVENTION avec la SCOP SA COOPANAME** sise 3/5/7 rue Albert Marquet à Paris (75020), pour l'organisation de 3 ateliers « estime de soi » destinés à 8 jeunes bénéficiaires du CLAS (contrat local d'accompagnement à la scolarité), le montant de cette prestation étant de 324 € TTC. (n°17-20 du 16 janvier 2017)

INDEMNITÉS D'ASSURANCE

- **ACCEPTATION** de l'indemnité d'assurance d'un montant de 748,80 € proposée par Breteuil Assurances Courtage en réparation du préjudice subi le 24 août 2016 du fait de la dégradation par un automobiliste de la borne hydraulique située rue de la Muette. (n°17-03 du 4 janvier 2017)

LOCATIONS – CONVENTIONS D'OCCUPATION PRECAIRE ET CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION – AVENANTS

- **CONVENTION d'occupation temporaire du domaine public fluvial avec Voies Navigables de France** pour assurer la continuité de l'exploitation du port de plaisance (fin au 31 décembre 2027), moyennant le paiement d'une redevance annuelle de 35 353,70 €. (n°16-372 du 5 décembre 2016)

- **CONVENTION d'occupation précaire** d'une durée de 2 mois passée avec l'ancien gardien du cimetière pour un logement d'environ 60 m² situé 134 rue de la Paix au Perreux-sur-Marne, moyennant le paiement d'une redevance mensuelle de 450 €. (n°16-374 du 6 décembre 2016)

- **MISE À DISPOSITION** du terrain situé 122 rue de Coulmiers à Nogent au profit de l'association Le Recho pour le stationnement de son food-truck, moyennant le paiement d'une indemnité trimestrielle de 100 €. (n°16-376 du 7 décembre 2016)

- **AVENANT** prorogeant d'une durée de 6 mois la convention passée le 24 décembre 2013 pour l'occupation d'un pavillon situé 47 rue des Héros Nogentais à Nogent, moyennant le paiement d'un loyer mensuel de 1 175 €. (n°16-377 du 9 décembre 2016)

- **CONVENTION avec Valophis Habitat** relative à la mise à disposition à titre gratuit de parcelles lui appartenant rue Odile Laurent, afin que la Ville puisse y installer un éclairage public le temps des travaux de construction d'un immeuble. (n°16-386 du 14 décembre 2016)

- **MISE À DISPOSITION** de l'Espace sportif David Douillet au profit de l'association Karaté Club de Nogent le 14 janvier 2017 pour l'organisation d'un passage de grade, moyennant le paiement d'une redevance de 24 €. (n°16-388 du 14 décembre 2016)

- **LOCATION** de la salle de conférence située au rez-de-chaussée de l'hôtel Nogentel auprès de la société Alliel Hotels sise place Maurice Chevalier à Nogent, aux fins d'organisation d'une réunion publique le 1er février 2016, moyennant un tarif de 10 €. (n°16-389 du 15 décembre 2016)

- **MISE À DISPOSITION** à titre gratuit du gymnase Watteau au profit de la Légion Etrangère pour l'organisation d'un challenge sportif, le 23 décembre 2016. (n°16-392 du 15 décembre 2016)

- **CONVENTION avec la régie personnalisée Scène Watteau-Pavillon Baltard** relative à la mise à disposition à titre gratuit du Pavillon Baltard le 31 janvier 2017 pour l'organisation du repas des séniors. (n°16-395 du 29 décembre 2016)

MISES EN DÉCHARGE ET CESSIONS

- **MISE EN DÉCHARGE d'un fauteuil** acquis en 2001 affecté au service Aménagement et grands projets à l'Eco Point. (n° 16-381 du 12 décembre 2016)

- **MISE EN DÉCHARGE d'un bureau et de deux meubles** monoblocs affectés au service Marchés/Achats à l'Eco Point. (n°16-382 du 13 décembre 2016)

- **CESSION** à titre gracieux pour recyclage à la société DV2000 Bureautique Sarl sise 47 bis rue de Bellevue à Créteil **d'un photocopieur** de marque Toshiba affecté à l'école maternelle Val de Beauté. (n°16-390 du 15 décembre 2016)

- **MISE EN DÉCHARGE de deux fauteuils** acquis en 2000 et 2003 et affectés au service Urbanisme à l'Eco Point. (n° 17-19 du 16 janvier 2017)

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30

MAIRIE DE NOGENT-SUR-MARNE (VAL-DE-MARNE)

Jacques J.P. MARTIN
Maire de Nogent-sur-Marne
Président du territoire ParisEstMarne&Bois